

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 17 octobre 2014 à 20 h 30

L'an deux mille quatorze, le dix sept octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2014

Présents : M. MENARD – Mme BOYER – M. MINIER – Mme MARTIN - M. ADAM (*arrivé à 20 h 55*) - Mme BLONDEAU – M. PEREON - M. HEBERT – Mme LETANT - M. JUMERT– M. PIGOREAU – C. LALOUE

Absents excusés : Mme PAGANUCCI (pouvoir à F. BOYER) – Mme FERNANDES-PENTEADO - M. DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme France LETANT

Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

Monsieur JUMERT demande de recevoir l'ensemble des documents émanant de la Mairie, par courrier et non par mail.

Madame LALOUE, Messieurs HEBERT, PEREON demandent que les documents soient envoyés sur leur boîte personnelle et non sur la boîte spécifique « mairievillierssurloir.fr ».

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Avant d'approuver le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2014, Monsieur PIGOREAU demande que soit ajouté le paragraphe suivant :

« Devant l'impossibilité, à court terme, de construction de 4 logements sociaux situés entre la D5 et la salle des associations, dû aux fouilles archéologiques beaucoup plus longues que prévu, Monsieur PIGOREAU Albert demande la possibilité d'entamer les démarches nécessaires pour envisager la construction de logement social sur les parcelles AB 271 ».

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes : il ne s'agit pas d'une impossibilité de réaliser le projet tel que nous l'avons prévu mais d'un allongement des délais dû aux fouilles archéologiques. Nous envisageons toutes solutions possibles avant d'entamer d'autres démarches sur d'autres lieux.

Le compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2014 est approuvé ; Monsieur JUMERT, absent lors de la séance précédente, vote contre.

B. La Poste

Suite au dernier conseil municipal où deux représentants de la Poste sont venus présenter le contrat 2014-2017 en proposant trois solutions : agence postale communale, relais postal communal, ouverture du lundi au vendredi, Madame MOUSSEAU a confirmé la proposition par courrier. Monsieur le Maire rencontrera Monsieur GARSULT, responsable régional de la Poste, chargé de l'évolution des bureaux de poste en Loir et Cher et Madame MOUSSEAU, le mardi 21 octobre.

Monsieur le Maire demande à la Poste une réelle négociation, sur les horaires d'ouverture avec maintien du samedi.

Monsieur JUMERT s'interroge sur l'horaire de levée du courrier qui est de plus en plus tôt, ce qui génère une baisse de fréquentation.

Madame BLONDEAU demande que la diminution des horaires d'ouverture se fasse chaque jour et non par la suppression du samedi.

Monsieur HEBERT demande que soient reprises les statistiques de fréquentation de 2011, lors du prochain rendez-vous. Il s'interroge sur la différence versée par la Poste pour une agence postale communale (environ 900 €) et un relais poste commerçant (environ 300 €).

Selon Madame LALOUE, la population de Villiers est spécifique ; la Poste ne peut donc pas gérer son bureau dans les mêmes conditions qu'ailleurs.

Le bureau de poste de Thoré sera ouvert du mardi au vendredi.

Le conseil décide, à l'unanimité, de refuser les trois propositions de la Poste et demande 4 jours d'ouverture par semaine (entre le lundi et le vendredi) et le maintien du samedi matin.

C. Ecole

- projet 2015

L'équipe enseignante souhaite organiser une classe de découverte à l'Île Tudy, pour les enfants de Grande Section à CM2, du 20 au 24 avril 2015.

Les objectifs de cette classe de découverte se déclinent de la manière suivante :

** Objectifs prioritaires :*

- développement de l'autonomie
- respect de l'autre
- acquisition et perfectionnement de méthodes de travail
- maîtrise de la langue française

** Objectifs spécifiques*

- appréhender l'environnement par une observation et une étude du littoral
- développer entre élèves une attitude collective, responsable et sociale
- prolonger les objectifs de la pratique de la voile à l'école

Pour la mise en œuvre, les enseignants demandent si la commune peut soutenir financièrement ce projet, dont le coût est de 23.279,20 € (dont 5.000 € de transport), soit un coût de séjour de 318,90 €/enfant. La participation communale sollicitée est de 69 € par enfant ; l'amicale de l'école s'engageant à participer à hauteur de 69,90 €, le solde restant à la charge des familles. Les enseignants proposeront diverses actions pour réduire la part familiale (ex. vente de bulbes).

Au vu du prix du transport, il est demandé que d'autres transporteurs soient sollicités, y compris des transporteurs de Bretagne, dans la mesure où le car ne sera pas utilisé pendant le séjour.

Le conseil décide de soutenir le projet de classe de découverte à hauteur de 69 €/enfant maximum (actuellement 73 enfants) et insiste sur l'importance de la participation de la totalité des enfants. En cas de difficultés, le CCAS pourra accompagner les familles financièrement ; toute demande est à transmettre à Madame MARTIN, vice-présidente du CCAS.

- tarif garderie

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les horaires de la garderie ont été impactés. Pour information, ces horaires se découpent :

- 7 h 15 à 8 h 35 du lundi au vendredi (au lieu de 7 h 15 à 8 h 50)
- 16 h 30 à 18 h 30, les lundis, mardis, jeudis et vendredi (inchangés)
- 11 h 45 à 12 h 30, le mercredi midi (nouveau créneau)

A ce jour, le tarif de la garderie voté par le conseil municipal est de 1 €/la demi-heure. Il convient donc de fixer les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} novembre 2014. Suite à la proposition de la municipalité, le conseil décide de :

- maintenir le tarif d'1€/demi-heure : tarif applicable entre :
 - o 7 h 15 et 8 h 15, tous les matins
 - o 16 h 30 et 18 h 30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et les mercredis travaillés
 - o 11 h 45 et 12 h 15, le mercredi midi
- fixer à 0.50 €/le quart-heure : tarif applicable entre
 - o 8 h 15 et 8 h 30 du lundi au vendredi
 - o 12 h 15 et 12 h 30, le mercredi midi
- appliquer ces conditions tarifaires aux enfants qui prennent le car pour se rendre à l'accueil de loisirs de Naveil.

- convention TAP/EN

Le conseil approuve les termes de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial qui traduisent le PEDT validé lors de la séance de conseil municipal du 14 avril 2014.

Monsieur ADAM informe le conseil que les conventions ont été signées avec les intervenants (auto-entrepreneurs) et les associations intervenant entre le mois de septembre et décembre. Le groupe de travail (composé de représentants de parents, des enseignants, d'élus, de la coordinatrice et la secrétaire de mairie) se réunira le 21 octobre pour dresser un premier bilan sur le fonctionnement. De nouvelles animations seront proposées lors des prochains trimestres, tels que le basket, le théâtre. Monsieur MENARD souligne le travail sérieux qui a permis la mise en place des TAP (temps d'animation périscolaire) : c'est un très grand engagement de la commune tant d'un point de vue financier que temporel pour les élus et les agents. Une évaluation chiffrée est en cours. Madame PAGANUCCI prépare un article pour le prochain bulletin municipal.

E. Cabinet Médical

Suite aux différentes démarches entamées par la Commune, par le Docteur RAJALU et Monsieur PUENTE, pharmacien, des candidats se sont manifestés. Un couple de médecins espagnols devait arriver au début décembre. Titulaires d'un diplôme de docteur en médecine de Colombie reconnu en Espagne mais non homologué au niveau européen, leurs candidatures n'ont pas été validées par le Conseil de l'Ordre des Médecins du Loir et Cher. L'homologation d'un diplôme au niveau européen ne vaut que pour les diplômes obtenus au sein de l'Union Européenne. De nouvelles recherches sont en cours ; à ce jour, des médecins roumains et un médecin parisien se sont manifestés.

F. Salon Parcours France

Ce salon parisien s'adresse aux personnes qui souhaitent changer de fonction, reprendre des commerces. Beaucoup de gens souhaitent quitter la région parisienne et ont parfois un apport financier non négligeable.

La CVR était représentée par Monsieur BIGUIER, Monsieur PINEDA et Mme Christelle GALHARRETBORDE qui avait préparé un book dont les éléments sont sur le site de la communauté du Vendômois Rural.

Messieurs MENARD et ADAM ont participé, aux côtés de la C.V.R., au Salon Parcours France, qui s'est tenu à Paris, le 14 octobre. L'objectif était de présenter les commerces villiersois en vente. De bons contacts ont été pris. Dès le mardi après-midi, Monsieur BONNEAU a reçu des éventuels repreneurs, dans son bar. Il faut noter l'importance de la proximité de la gare TGV.

Madame BOYER suggère d'associer les notaires et les agents immobiliers, lors des prochains salons.

G. Bâtiments communaux : convention GAZ

Suite à l'ouverture des marchés du gaz à compter du 01 janvier 2016, la commune doit mettre en concurrence les fournisseurs.

Monsieur MINIER présente la démarche d'accompagnement par le thermicien du Syndicat Mixte du Pays de Vendôme (SMPV).

Le conseil décide de passer une convention avec l'UGAP, pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel. La convention doit être signée avant le 30 octobre 2014, mais ne prendra effet qu'à compter du 01 janvier 2017, dans la mesure où la commune est engagé par un contrat triennal depuis le 01/01/2014.

Par ailleurs, le SMPV propose d'accompagner la commune dans un diagnostic relative à l'économie d'énergie au sein de l'école ; le coût d'investissement pour la commune devrait être quasiment nul.

H. Budget communal : D.B.M. n°3

Madame BOYER présente la délibération budgétaire modificative : les écritures comptables permettent l'abondement des articles insuffisamment approvisionnés ; les crédits sont prélevés sur les articles excédentaires sans incidence sur le montant total du budget.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6184 : Versements à des organismes de formation	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0.00 €	170.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	22 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	12 590.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	10 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 446.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0.00 €	1 840.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6474 : Versements aux autres oeuvres sociales	69.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	0.00 €	128.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	19 055.00 €	34 738.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	19 683.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	19 683.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6554 : Contributions aux organismes de regroupement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	40 738.00 €	40 738.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	70.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	70.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031 : Frais d'études	970.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	970.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-204113 : Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	38 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	38 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	38 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	38 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	39 270.00 €	39 270.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

I. Affaires diverses

- Club house du foot

Lors de la séance du 12 mai 2014, le conseil municipal a décidé d'agrandir le club house au stade de foot. La fédération française de football proposait de soutenir ce projet à hauteur de 15.000 €. Le dossier n'ayant pas été encore déposé, la fédération propose une aide à hauteur de 50 % du coût du projet, plafonné à 40.000 €. Le conseil décide de solliciter cette subvention auprès de la ligue de football, au titre du chapitre « équipement », pour un montant de travaux estimé à 80.000 €.

- Bilan commissions communales

*CCAS

Repas des aînés : il s'est déroulé le 5 octobre dans une grande convivialité avec l'aide des membres du CCAS, du personnel municipal. Madame MARTIN note le travail réalisé par Christelle dans la décoration : confection de menu, cercle de serviette, exposition photos. De nombreux chanteurs et chanteuses ont animé ce repas. Cette édition 2014 était réservée aux aînés villiersois et à leur conjoint. Goûter des aînés : le CCAS a décidé de ne plus distribuer de colis, comme les années passées ; seuls quelques chocolats et fleurs seront offerts aux aînés. En revanche, il est décidé de faire deux goûters au lieu. Le premier goûter aura lieu le samedi 13 décembre. Le second aura lieu au printemps. A cette occasion, une après-midi intergénérationnelle est à l'étude avec les activités réalisées par les enfants, lors des TAPs.

*Commission jeunesse

Dans le cadre de la construction de la Maison des Associations, une salle est dédiée aux jeunes. Il a donc été décidé de réunir les jeunes, lors d'une réunion publique qui se tiendra le 28 novembre afin de connaître leurs attentes et souhaits. Une réunion préparatoire se tiendra le vendredi 7 novembre avec une vingtaine de jeunes, autour de pizzas. Chacun s'accorde sur le fait qu'il ne faut pas imposer aux jeunes des activités mais plutôt les accompagner dans leurs initiatives.

Monsieur PIGOREAU lit le communiqué suivant :

« L'équipe opposante que nous sommes est ravie : en effet, depuis quelques semaines déjà, vous reprenez nos idées et projets qui figuraient dans notre programme.

Avec la réflexion que vous commencez à faire maintenant sur l'intérêt évident d'une maison médicale, jusqu'à très récemment «le conseil municipal des jeunes ».

Sans être propriétaire de ces idées, nous pensons qu'il aurait été courtois de reconnaître nos propositions comme intéressantes, et par là même d'accorder un peu de considération et d'intérêt à nous 3, mais surtout au 49,73 % des villiersoises et villiersois qui ont porté notre projet.

Rappelle-toi, Jean-Yves, le 20 mars 2014, à la fin de notre réunion publique, tu étais venu nous trouver en nous disant que notre programme était vide et sans intérêt pour la commune : Imagine si tu l'avais trouvé intéressant. »

* Commission patrimoine

Cette commission a la volonté de conduire diverses actions :

- Parcours, signalétique de l'église et du coteau, chemins ruraux
- Puits
- Jacquemart

Globalement, une réflexion plus générale va être conduite en matière de tourisme et de patrimoine. Monsieur ERMISSE propose d'aider la commune dans ses démarches auprès du Conseil Général.

Monsieur LADEVIE va proposer un article sur la maison de vigne, suite au décès de Mme NOURY ; il semble opportun de faire témoigner les bénévoles qui ont participé à la restauration de la maison de vigne.

Monsieur PIGOREAU propose d'organiser une nouvelle réunion d'ici deux ou trois mois.

* Commission communication

Le prochain bulletin municipal sortira le 19 décembre.

L'agenda ne sera pas reconduit en raison du coût demandé aux artisans et entreprises. Il faut réfléchir sur un autre support, tout en conservant le guide intérieur sur les informations pratiques.

Monsieur ADAM informe le conseil d'un engagement pour trois tirages des plans a été signé, en 2008 ; or un seul tirage a été fait. Il est donc proposé de sortir un nouveau plan en 2015.

La commission a décidé de remplacer les panneaux d'affichage. Les deux panneaux d'affichage seront supprimés et remplacés par un panneau d'affichage (recto-verso) qui sera positionné perpendiculairement à la mairie, sur le côté droit du parvis.

Il est envisagé d'installer des panneaux d'affichage lumineux (environ 5 lignes), le long de la RD5, voire sur la place.

- **Motion de soutien de l'action de l'AMF** pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Après distribution du projet remis à chacun des membres du conseil, le conseil approuve à sept voix pour, 5 abstentions, et une voix contre (Monsieur ADAM), la motion après retrait du paragraphe « *En outre, la commune estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.* »

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 21 novembre 2014.

Le Maire,

Jean-Yves MENARD

